



Championnat de Bretagne de Windfoils
Dimanche 28 mai 2023
Plage du Trez-Hir – Centre Nautique de Plougonvelin
AMATH Kakikouka
5A

- 1 RÈGLES**
L'épreuve est régie par
- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- les règlements fédéraux
- le Règlement sportif 2023 de la ligue Bretagne de Voile ses annexes.
- 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**
2.1 Les IC seront disponibles après 9h le 28 mai 2023 devant le centre nautique.
2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
<https://padlet.com/kakikamath/windfoil>
- 3 COMMUNICATION**
3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :
<https://padlet.com/kakikamath/windfoil>
- 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**
4.1 L'épreuve est ouverte aux séries :
• Windfoil U17
• Windfoil U19
• Windfoil Séniors
4.2 Documents exigibles à l'inscription :
a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
c) **une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.**
4.3 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un concurrent doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer les droits.
4.4 Afin de faciliter l'organisation de l'événement et d'anticiper au mieux les besoins matériels, merci de respecter le délai d'inscriptions en ligne : **avant le samedi 27 mai, 12h00**, sur le lien suivant :
https://docs.google.com/forms/d/1rhgf713kPgU60GUCEDLW48VeCjfZyxOv_7jlt3JzOU/prefill

5 DROITS À PAYER

Les droits sont les suivants :

Classes	Droits d'inscription
TOUTES	12€

6 PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
28/05/2023	9h00	10h30

Briefing entraîneurs : 10h45.

Briefing coureurs : 11h.

6.2 Courses :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
28/05/2023	12h

6.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

7 LIEU

7.1 L'Annexe à l'AC A fournit le plan du lieu de l'épreuve.

7.2 L'Annexe à l'AC B indique l'emplacement de la zone de course et les horaires de marées.

8 LES PARCOURS

Les parcours seront de type : [parcours construits](#) ou [raids](#).

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10 CLASSEMENT

10.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition. Pas de limitation du nombre de courses.

- ### 10.2
- 1 course retirée à partir de 3 courses validées.
 - 2 courses retirées à partir de 5 courses validées.
 - 3 courses retirées à partir de 8 courses validées

11 PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

12.1 La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent

accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12.2

CHAQUE PARTICIPANT DOIT ÊTRE PARFAITEMENT CONSCIENT :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'organisateur ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

Annexe Covid : https://espaces.ffvoile.fr/media/149766/annexe_avisdecourse_covid-fevrier-2022.pdf

12.3

Le port du casque et le gilet de sauvetage sont obligatoires.

13

PRIX

Les titres seront décernés par catégorie telle que définie dans le règlement sportif voile légère 2023.

14

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, veuillez contacter : kakik.amath@gmail.com

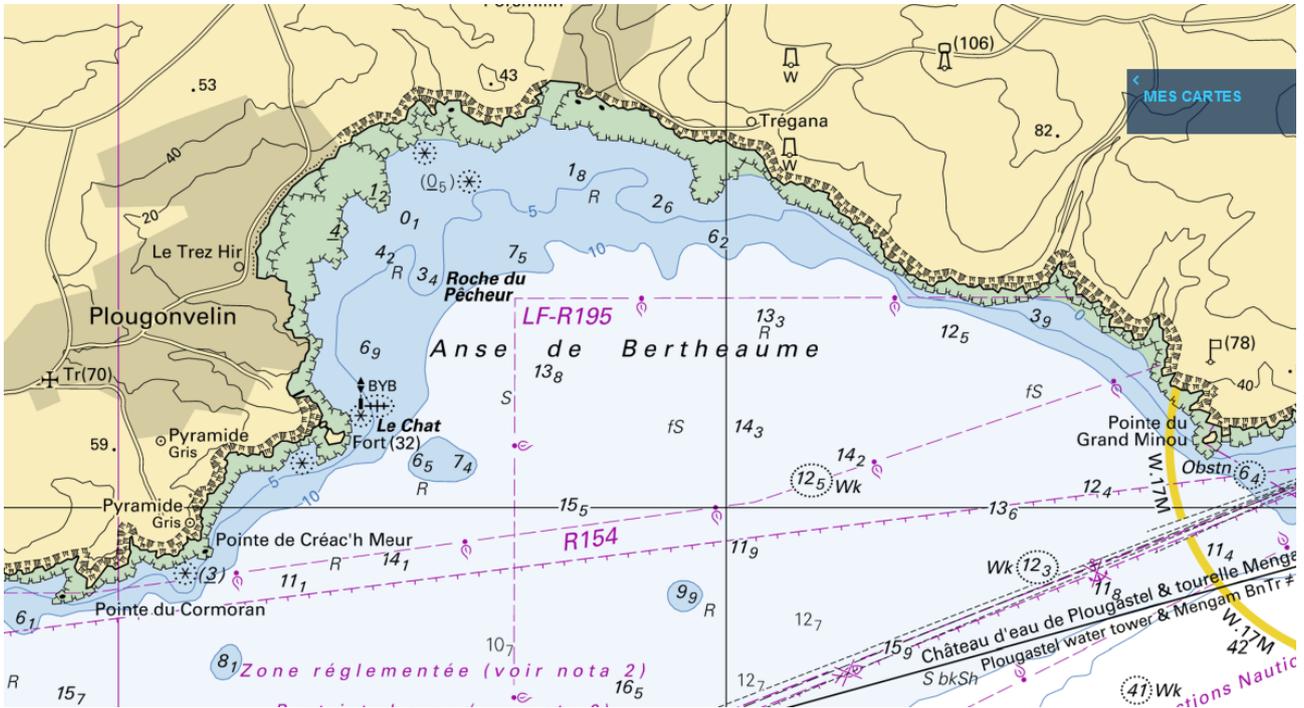
AMATH Kakikouka

6, boulevard de la Mer

29217 Plougonvelin

06.15.87.10.03 / <http://www.amath-kakikouka.com/>

ANNEXE B – ZONE DE COURSE



Dimanche 28 Mai 2023 UTC+2 Semaine 21

Lever du soleil : 06h24

Lune gibbeuse croissante

Coucher du soleil : 22h02

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM	34	06h06	06h10	01h01	2,84m	1,99m	0,17m	0,50m	1,00m
PM		12h16	06h13	01h02	4,83m	1,86m	0,16m	0,47m	0,93m
BM		18h29			2,97m				